

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLE Jérôme, BUSSON Françoise.

Étaient excusés : Mr Jeuland Stéphane, Mr Martin Yannick, Mme Niez Sophie

Secrétaire de séance : Pascal Grandgirard

Date de la convocation : 13 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2015

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal et demande si il y a des questions, Mrs Grandgirard et Delalande font une observation à ce sujet et demande que l'on retire du compte rendu l'estimation du prix du terrain de la zone d'activités, car celui-ci n'a pas fait lieu d'un débat et d'une délibération. Le conseil décide de retirer ce passage.

Avant de commencer la séance, le conseil municipal a observé une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du vendredi 13 novembre à Paris.

1. FINANCES

- Redevance assainissement 2016.

Le conseil décide de reconduire les mêmes tarifs sur la redevance et sur l'abonnement que l'année passée.

Part de la collectivité HT	Désignation	En Euros HT
Part fixe	Abonnement	4500€
Part proportionnelle	Le m ³	2,00€
Puits	Forfait de 20 m ³ par personne et par an	

- Indemnisation du fermier des Vallons

Le terrain de 1 hectares 46 qui sera viabilisé pour le lotissement les vallons est exploité par Jean-Luc Jeuland, la résiliation du bail rural conduit à l'indemnisation du fermier, selon les barèmes de la Chambre d'Agriculture et après vérification, l'indemnité s'élève à 4 451,91€, arrondi à 4452 euros.

- Fixation du prix vente des lots des vallons

Le conseil après avoir pris connaissance du coût de revient du lotissement des Vallons, décide d'en fixer le prix au m² à 59€ HT. L'office notarial Ouairy Buin et De Gigou s'occupera de la vente des terrains.

- Acceptation du remboursement des candélabres

Le montant du remboursement versé par l'assureur se monte à 3 266€, ce qui couvre quasiment la totalité des frais engagés pour le remplacement des deux candélabres, ne restant à la charge de la commune que 92€, le conseil accepte le remboursement.

-Travaux supplémentaires Beaumont

Un avenant au devis Beaumont pour les travaux sur le chemin communal de la

Bicheptière s'élève à 2 115,00 euros HT soit 2 538.00 euros TTC. Le conseil accepte le devis.

2. TRAVAUX

- Permis d'aménager de la zone d'activités

Mr le Maire demande une autorisation pour pouvoir déposer le permis d'aménager la zone d'activités. Mme Busson demande que la délibération soit soumise aux votes, il en ressort 8 voix pour, 1 contre une abstention.

Mr le maire pourra déposer le permis.

-Dénomination de la zone d'activités

Après concertation, il est décidé de nommer la zone d'activités : Zone d'activités des Lavandières

-Dossier de consultation pour les Vallons

Le dossier suit son cours sans anomalies pour le moment

Monsieur le Maire propose que les critères de jugement des offres soient les suivants : 60 % pour le prix et 40% pour les compétences et valeur technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée tel qu'il a été présenté par le bureau d'études TECAM .

-Extension de l'éclairage public rue du Général Tabouis

La pose de 3 candélabres en sortie de bourg devant le centre culturel a un coût restant à la charge de la commune de 7 043,20€. Après délibération le conseil donne son accord, les travaux devraient commencer rapidement.

3. INTERCOMMUNALITE

- Rapport d'activités 2014 Syndicat des eaux de Chateaubourg

Françoise Busson a présenté au conseil une synthèse du rapport d'activités. Le contrat de délégation de service public est valable jusqu'en 2018 et exploité par VEOLIA, il concerne 918 habitants et 357 abonnés sur Cornillé. Le rapport est consultable en mairie

- Rapport d'activités 2014 Syndicat d'énergie 35

Michel Bouvier a présenté au conseil une synthèse du rapport d'activités. Il en ressort que le syndicat s'efforce de renouveler les installations vétustes sur le département. Le rapport est consultable en mairie

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fonctionnement des régies

Vu les sommes encaissées, il est souhaitable de modifier le fonctionnement de la régie de recettes et notamment l'encaissement des locations de salles. A compter du 1^{er} janvier, le paiement des salles (acompte et solde) se fera par titre de

recette émis par la mairie mais payable directement au Trésor Public.

Il conviendra de modifier l'encaisse de la régie.

- Rapport d'activités 2014 service assainissement

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel du service assainissement préparé par la DDTM dans le cadre de sa mission d'assistance. Le nombre de foyers raccordés au service est de 236, le volume d'eau facturé est de 16 508 m³, en baisse de 3.58% par rapport à 2013.

- Inauguration de la ballade Pierre Rossignol

L'inauguration aura lieu le samedi 05 décembre à 14h30, elle sera suivie d'un vin honneur.

- Dénomination de la salle communale

Mr Delahaye demande que soit donné un nom à la salle communale pour pouvoir lancer la fabrication des panneaux nominatifs qui seront fixés sur les bâtiments de la commune. Après concertation le conseil a décidé de la nommer « salle de la fontaine »

- Festival des marches de Bretagne 2015

Mr Delahaye a présenté un résumé de la réunion et expliqué les grandes lignes pour 2016. Il demande au conseil de renouveler la subvention de 500€ afin d'être partenaire du festival. Le conseil donne son accord

- Support de signalisation

La mairie va installer des bi-mats pour signaler ces infrastructures et permettre aux artisans et commerçants de se signaler. La plaque de l'annonceur restera à sa charge, environ 70€.

- Bulletin municipal

Les bulletins seront distribués par les conseillers le week-end du 19 et 20 décembre.

- Frelon asiatique

Mr Geffrault demande au conseil de prendre en charge à hauteur de 50% la destruction d'es nids situés sur la commune, afin d'en éviter la prolifération. Les 50% restant sont pris en charge par Vitré Communauté, la dépense s'élèverait à environ 100 euros par nid, le conseil donne son accord.

La séance est levée à 22h15,

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 17 décembre à 19h30.